



JUDO-CLUB de VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Site internet : www.judo-velizy.com

Saison 2014-2015

JUDO JUJITSU TRADITIONNEL

COURS ENFANTS

Judo traditionnel
Reprise le 6 septembre 2014

MERCREDI
14 h 30 à 15 h 30
15 h 30 à 16 h 30
16 h 30 à 17 h 30

SAMEDI
15 h à 16 h
16 h à 17 h
17 h à 18 h

COURS ADULTES

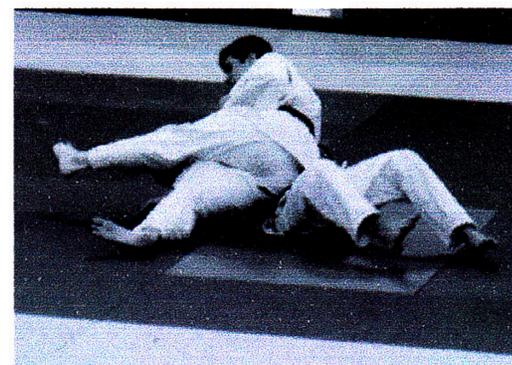
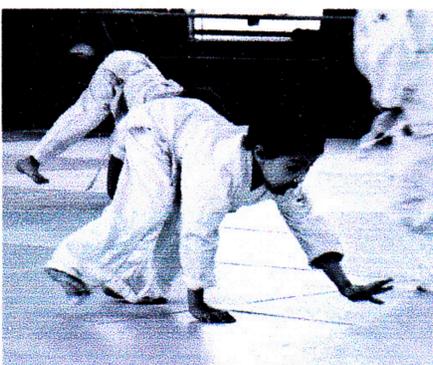
Reprise le 3 septembre 2014

LUNDI 19 h 15 à 20 h 45
MERCREDI 19 h 00 à 20 h 45
SAMEDI 18 h à 19 h 30
19 h 30 à 20 h 30

COURS MINIMES CADETS

Reprise le 6 septembre 2014

LUNDI 17 h 30 à 19 h
MERCREDI 16 h 30 à 17 h 30
SAMEDI 17 h à 18 h



- COTISATIONS -

Judo traditionnel et Jujitsu

1^{er} adhérent

Véliziens

Non Véliziens

154 €

189 €

2^e adhérent

93€

114 €

3^e adhérent et suivants

77 €

95 €

Les enfants doivent se présenter 15 min avant le début des cours, munis d'un sac de sport pour y mettre leurs affaires personnelles.

Kimonos mis à disposition des enfants pour les premiers cours.

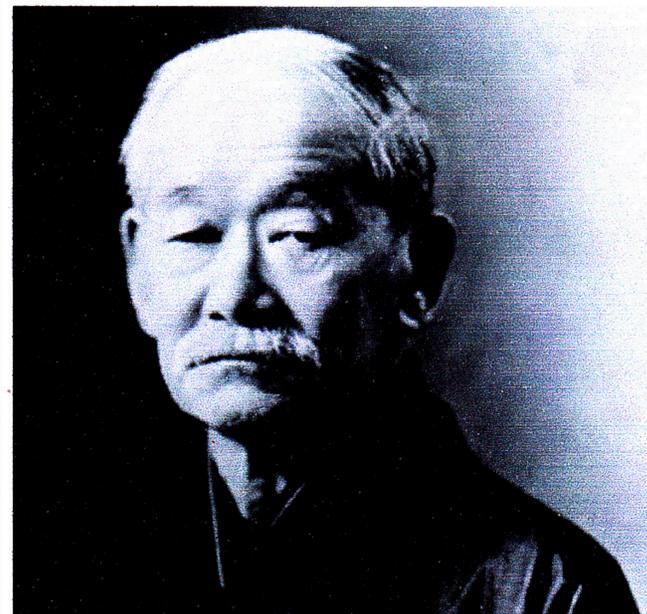
- Les cours ont lieu au Dojo Raymond Barraco, 1 rue Henri Farman à Vélizy -

Pièces à fournir :

- Formulaire d'inscription
- Formulaire de licence
- 5 enveloppes timbrées « sans adresse » par famille
- 1 certificat médical avec la mention « Pas de contre indication à la pratique du judo en compétition »

Complément pour les anciens :

- Licence 2014-15 collée sur le passeport sportif
- Sur le passeport : cachet du docteur + mention « Pas de contre indication à la pratique du judo en compétition »





JUDO CLUB (JUDO TRADITIONNEL)

Formulaire : Renouvellement - Inscription

(Rayer la mention inutile)

NOM de l'adhérent :

(Pour les enfants : **Nom du parent** si différent :

Prénom de l'adhérent :

Né(e) le : **à** : **Nationalité** :

Adresse :

Code Postal : **Ville** :

Téléphone domicile :

Mobile :

E-mail :

Lieu travail :

J'autorise l'association désignée ci-avant à utiliser toutes photos (ou tous autres supports) réalisées dans le cadre des activités associatives et leurs publications sur le site du Club ou tous autres sites ou supports utiles à la promotion, l'illustration des activités.

Cotisation :€

Règlement : Espèces - Chèque (l'ordre Vélizy-Associations Multi) - CB (uniquement à Vélizy-Associations)

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent :

(Ou du parent pour les mineurs)



FORMULAIRE LICENCE FFJDA de la SAISON SPORTIVE 2014- 2015
EXEMPLAIRE À RETOURNER A LA FFJDA

Prix de la licence : 35 €

JUDO JUJITSU



789800

Club N° 7 8 9 8 0 0

J. C. VELIZY VILLACOUBLAY JUDO JUJITSU

Numéro de licence renouvellement ou déjà licencié

Nom :

Prénom

Nom de jeune fille (en cas de changement de situation)

Sexe (F ou M) Date de naissance : Dojo: A-B-C (à remplir par le club). Si le club à plusieurs dojo, les identifier par une lettre, les listes que vous recevrez seront classées par ordre alphabétique de dojo ainsi que les formulaires de renouvellement de licences.

Code postal Ville :

Adresse complète - N° de rue : Nom de rue :

Couleur de la ceinture: (BA)Blanche,(BJ)Blanche/Jaune, (JA)Jaune, (JO)Jaune/Orange, (Or)Orange, (OV)Orange/Verte, (VE)Verte,(BE)Bleu,(MA)Marron Date : CN: DAN

Adresse de messagerie:

Téléphone portable:

-LOI DU 06.01.1978 modifiée" Informatique, fichiers et libertés" Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFJDA. A défaut, votre demande de licence ou de renouvellement de licence ne pourra être prise en considération. Vous autorisez expressément la FFJDA à traiter et conserver par informatique les données vous concernant. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant auprès du service licences de la FFJDA. Ces informations sont destinées à la FFJDA et peuvent être communiquées à des tiers. La FFJDA s'engage à leur demander de respecter les droits applicables en matière de droit à la vie privée et de protection personnelle. Si vous vous opposez à ce que vos données à caractère personnel soient communiquées à des tiers à des fins de prospection, notamment commerciale, veuillez cocher la case suivante

- ASSURANCE :
L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par la FFJDA auprès d'ALLIANZ par l'intermédiaire de MDS CONSEIL. Par ailleurs, la FFJDA lui donne la possibilité de bénéficier de l'assurance Accidents Corporels, souscrite auprès de la Mutuelle des Sportifs, par l'intermédiaire de MDS CONSEIL. Le soussigné déclare avoir pris connaissance et accepté l'ensemble de ces garanties telles qu'indiquées dans la notice d'information qui lui est remise ce jour. Le montant de l'assurance Accidents Corporels est de 2,52 € TTC. L'adhésion à plusieurs disciplines fédérales n'entraîne pas le cumul de garanties d'assurances.

Le soussigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurance, des possibilités d'extensions optionnelles complémentaires aux garanties de base ou de toute autre garantie adaptée à sa situation qu'il peut avoir intérêt à souscrire personnellement auprès de la Mutuelle des Sportifs (bulletin de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA www.ffjudo.com) ou de l'assureur de son choix.

Le soussigné prend acte de sa représentation comme membre participant de la MUTUELLE DES SPORTIFS auprès de son assemblée générale par l'élection d'un représentant par le comité directeur fédéral (consultation des statuts et du règlement général de la MUTUELLE DES SPORTIFS dans les textes officiels -recueil disponible auprès du club et sur www.ffjudo.com).

La FFJDA informe ses licenciés de leur intérêt à souscrire une assurance Accidents Corporels. En cas de refus de souscription de l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA, le club doit s'assurer que le soussigné a bien pris connaissance des informations assurances figurant au dos du formulaire à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause

- Refus d'assurance : Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA et non obligatoire, il reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Judo et D.A. pouvant porter atteinte à son intégrité physique Il ne réglera pas la somme de 2,52 € TTC avec la licence.
Date:
SIGNATURE POUR REFUSER L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS PROPOSEE PAR LA FFJDA

La licence est obligatoire avant le 1er septembre 2014 pour les trois dirigeants du club ou de la section (Président, Secrétaire Général et Trésorier) et doit faire partie du 1er envoi, afin de permettre au club de bénéficier des garanties de responsabilité civile et de protection juridique.
Attention : ce document précise au dos les garanties complémentaires qui peuvent être souscrites par l'intermédiaire de MDS CONSEIL.
Les notices d'assurance sont téléchargeables sur le lien suivant
<http://www.ffjudo.com/ffi/La-federation/Assurance>

GUIDE D'UTILISATION

La présente demande de licence doit impérativement être datée et signée par l'adhérent ou son représentant légal.
LA NOTICE EST LUE AVANT LA SIGNATURE DES PRÉSENTES ET CONSERVÉE PAR L'ADHÉRENT
Prévoir l'envoi des licences à la FFJDA, le plus tôt possible. Nous avons un délai d'environ quatre semaines pour le retour des documents.

Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFJDA (recueil des textes officiels disponible auprès du club et sur www.ffjudo.com)

Représentant légal :
(nom et qualité)

" Lu et Approuvé "
date et signature obligatoire

Date : / / 201_